



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

coopération

Question écrite n° 70258

## Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur les conditions d'observation et de contrôle des opérations de vote, dans les pays ayant accédé à la démocratie. En effet, ces pays, souvent émergents, se font un devoir d'offrir un accès souvent sincère vers un standard de scrutin démocratique que les anglo-saxons ont pris l'habitude de dénommer « *free and fair* » pour caractériser des conditions de vote se rapprochant d'une démocratie. Toutefois, il s'avère que certains observateurs ont révélé, par le passé, une certaine absence d'indépendance et de neutralité n'hésitant pas à donner un avis personnel et souvent orienté au préalable, sur le bon déroulement des opérations électorales d'un pays ayant organisé un tel vote. Il conviendrait donc de se pencher sur ce dossier afin de faire un bilan de la participation française à ces opérations de vote, depuis une dizaine d'années, et des moyens à mettre en oeuvre pour en améliorer le bon déroulement. Il lui demande donc de lui indiquer sa position sur ces suggestions.

## Données clés

**Auteur :** [M. Éric Raoult](#)

**Circonscription :** Seine-Saint-Denis (12<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 70258

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** Affaires étrangères et européennes

**Ministère attributaire :** Affaires étrangères

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 2 février 2010, page 961

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)